



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Gilles MORISSEAU, Maire de Biard, certifie que l'arrêté n°2025/CAB/723 mettant en demeure les propriétaires et les occupants des résidences mobiles stationnés illicitement sur un terrain situé 05 rue Raymond Collart à Biard de quitter les lieux dans un délai de 24 heures est affiché depuis le 20 novembre 2025 en voie dématérialisée.

Fait à Biard, le 20 novembre 2025

Le Maire,



Gilles MORISSEAU